

## L'OPAH : un dispositif d'aides financières et d'accompagnement pour l'amélioration de l'habitat

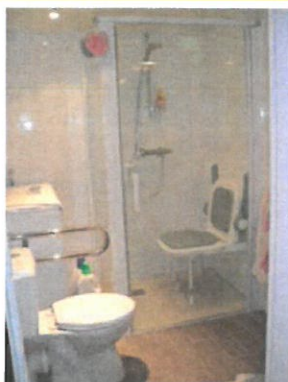
### Rénovation énergétique



### Habitat dégradé



### Adaptation du logement



La Communauté de Communes Cœur de Beauce est engagée dans une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH).

**L'objectif de ce dispositif est de conseiller les propriétaires dans l'amélioration de leur logement et d'attribuer une aide financière pour la réalisation des travaux.** Les types de travaux qui ouvrent l'accès au dispositif sont :

- **La rénovation énergétique** (isolation, remplacement du système de chauffage, menuiseries, ventilation)
- **L'adaptation du logement à la perte d'autonomie** (adaptation de la salle de bain, amélioration de la mobilité au sein et à l'extérieur du logement, volets motorisés, unités de vie en rez-de-chaussée)
- **La lutte contre l'habitat très dégradé** (rénovation globale, travaux tous corps d'état)
- **La reconquête de logements vacants** (rénovation complète)
- **Le développement d'une offre locative à loyer modéré** (rénovation complète ou partielle)

Un opérateur est mandaté pour animer l'OPAH et accompagner les projets. **Cet interlocuteur unique de proximité apporte un accompagnement personnalisé aux propriétaires**, avec des conseils neutres et objectifs sur les travaux, ainsi que sur le montage des dossiers pour les demandes de subvention.

**Le dispositif est gratuit et ouvert à tous**

Le montant du financement attribué est variable selon les financeurs, il est calculé principalement sur la base des revenus du ménage. **Contactez la Communauté de Communes Cœur de Beauce** ([mobilite@coeurdebeauce.fr](mailto:mobilite@coeurdebeauce.fr) – 02 37 99 97 87), **pour obtenir des informations complémentaires sur les aides disponibles pour l'amélioration de l'habitat**, ou directement auprès d'un conseiller sans rendez-vous lors des prochaines permanences (les permanences à compter de mars 2021 seront définies ultérieurement):

- ➔ **20 JANVIER 2021 de 10h à 12h** à la MSAP de Janville-en-Beauce  
1, Rue Casimir Lebel
- ➔ **3 FÉVRIER 2021 de 10h à 12h** à la MSAP d'Orgères-en-Beauce  
2, Rue de l'Arsenal
- ➔ **17 FÉVRIER 2021 de 10h à 12h** à la MSAP des Villages Vovéens  
4, Rue Texier Gallas

### EXEMPLE DE PROJET FINANCÉ PAR L'OPAH À JANVILLE-EN-BEAUCE EN SEPTEMBRE 2020

*Rénovation énergétique (isolation sous les rampants, installation d'un thermostat, remplacement des menuiseries)*

Coût du projet TTC : 16 753,33 €

Montant total des subventions : 11 103 € dont 7 931 € de l'ANAH, 1 586 € de prime État et 1 586 € de la CC Cœur de Beauce

Taux de subvention : 66,3 %

Gain énergétique : 35 %

